



Communiqué de presse

Service de police de Châteauguay

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

OPÉRATION NATIONALE CONCERTÉE SÉCURITÉ NAUTIQUE

« CET ÉTÉ SUR L'EAU, SOYEZ RÉGLO »

Châteauguay, le 18 juillet 2023 - C'est sous le thème « Cet été sur l'eau, soyez réglo » que plusieurs services de police du Québec intensifieront leurs interventions du 28 au 30 juillet prochain dans le cadre de la deuxième édition d'une opération nationale concertée (ONC) en sécurité nautique.

Tout au long de l'été, les patrouilleurs nautiques du Service de police de Châteauguay (SPC) sillonneront les cours d'eau du territoire de Châteauguay, Léry et Beauharnois à bord de l'embarcation du SPC. Cette opération nationale concertée aura pour but de cibler et de prévenir les comportements des plaisanciers qui remettent en cause leur propre sécurité ainsi que celle des autres amateurs nautiques sur l'eau.

Ainsi, le Service de police de Châteauguay pourra procéder à diverses interventions auprès de la clientèle nautique autant à quai que sur les plans d'eau et sur la route. Les patrouilleurs nautiques veilleront à faire appliquer, selon la situation, les lois qui régissent la sécurité sur les plans d'eau.

Conseils de sécurité :

- *Prenez connaissance des conditions météorologiques du jour avant de partir;*
- *Faites un survol du secteur et prévoyez un itinéraire à l'aide d'une carte ou du Web si vous ne connaissez pas l'endroit où vous allez naviguer;*
- *Assurez-vous d'avoir l'équipement obligatoire selon la pratique de l'activité nautique. Par exemple, chaque occupant est dans l'obligation d'avoir un vêtement de flottaison individuel (VFI) adapté à sa taille, et ce, à l'intérieur de tout type d'embarcation;*
- *Regardez si des interdictions de navigation sont en vigueur dans le secteur visé;*
- *Informez quelqu'un du plan de route ou de l'activité (itinéraire, détails sur l'embarcation et nombre de personnes à bord, heure de retour prévue, etc.);*

Il est recommandé de ne pas consommer de l'alcool à bord d'une embarcation à quai ou à l'ancre. Les plaisanciers qui consomment de l'alcool augmentent considérablement les risques de décès ou de blessures en plus de s'exposer aux sanctions prévues par la loi. Naviguer avec les facultés affaiblies constitue une infraction au Code criminel du Canada.

Pour en savoir davantage sur les conseils et les règles en matière de sécurité nautique, consultez le guide de sécurité nautique au : https://tc.canada.ca/sites/default/files/migrated/tp_511f.pdf



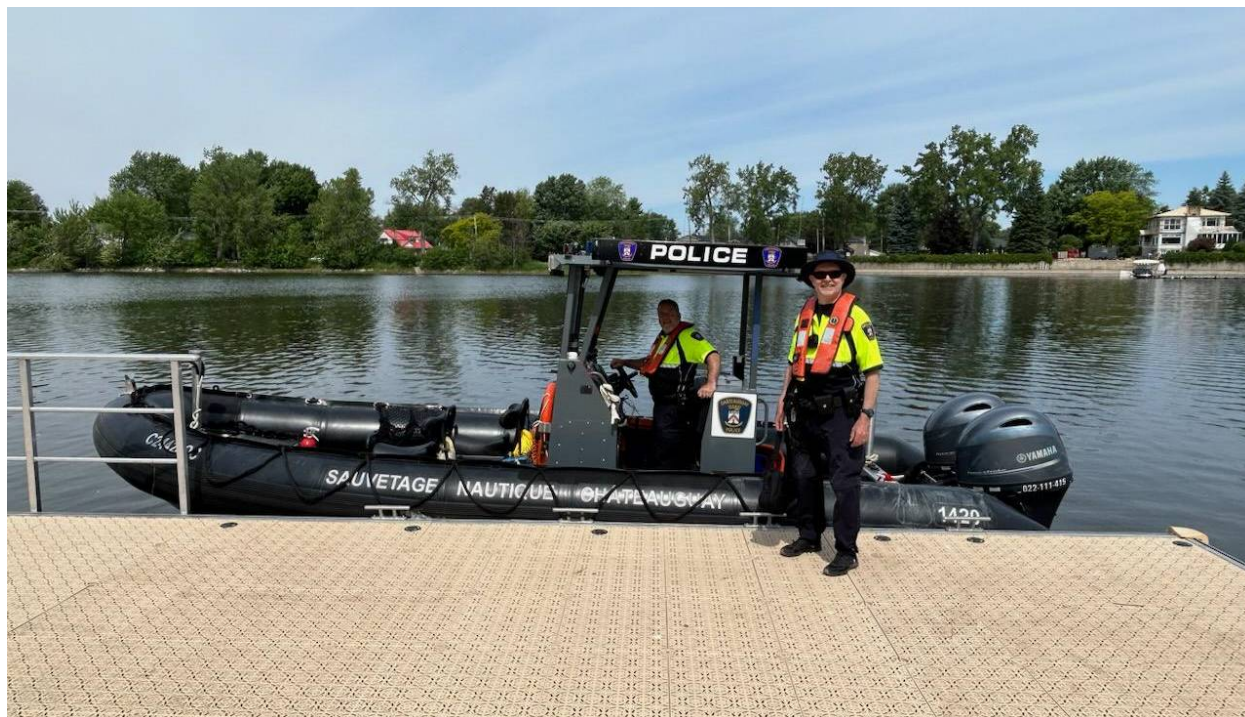


Communiqué de presse Service de police de Châteauguay

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Rappelons que par ces opérations, l'ensemble des partenaires souhaite que les adeptes d'activités nautiques puissent en profiter en toute sécurité, partout à travers le Québec.

Afin d'éviter de sombrer dans les problèmes, cet été, sur l'eau, soyez réglo!



Sur la photo, deux patrouilleurs nautiques du Service de police de Châteauguay.

- 30 -

Source :
Marc-Olivier Chatelois
Agent aux relations communautaire et médias
Service de police de Châteauguay
450 698-3207
Marc-Olivier.Chatelois@police.chateauguay.ca

